

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

△) ECRET N° 5/71 du 11/1/71

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du  
Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de  
Chancellerie.

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite  
Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

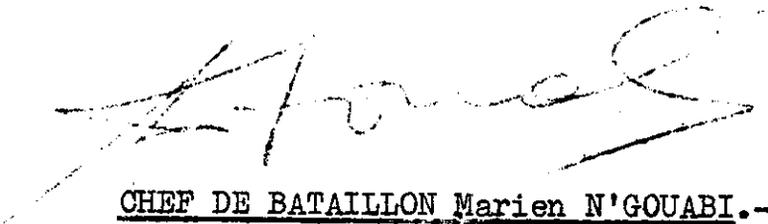
Monsieur Jean-Pierre BATETANA, Conseiller Administratif, chargé des  
Affaires Sociales Présidence de la République et du Conseil d'Etat -  
BRAZZAVILLE

Monsieur LOEMBET Etienne, Inspecteur du Travail - Directeur du Service  
de la Main d'Oeuvre - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du  
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des  
droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à BRAZZAVILLE, le 11 Janvier 1971

  
CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-